

RÈGLEMENT

1 - Organisateur

Le concours de composition ROYAN-ORGUES est organisé par l'ADOR (Association Des amis des Orgues de Royan) et l'ensemble Ars Nova, en partenariat avec les Éditions L'octanphare.

2 - Modalités

Le concours de composition ROYAN-ORGUES est ouvert à toutes et à tous. Un(e) candidat(e) peut participer dans l'une des deux catégories suivantes :

- Orgue seul (durée totale de 5 à 8 minutes)
- Orgue et ensemble instrumental (durée totale de 7 à 10 minutes)

Le/la candidat(e) est invité(e) à prendre connaissance du [cahier des charges \[lien\]](#) qu'il conviendra de respecter dans le processus de composition de l'œuvre qu'il soumettra au jury. Les éventuelles questions à ce sujet sont à poser par mail à contact@royan-orgues.fr. La participation n'est pas anonyme : le candidat signera sa composition de son Nom et Prénom ou de son nom d'artiste le cas échéant.

3 - Dotation

- Orgue seul
 - 1er Prix – Prix de la Ville de Royan : 1200€
 - 2e Prix : 750€
- Orgue et ensemble
 - 1er Prix : Commande de l'ensemble Ars Nova et valorisation financière
 - 2e Prix : 1200€

Pour chacun des quatre lauréats, un accompagnement de développement éditorial pourra être proposé par les Éditions de L'octanphare.

4 - Envoi du dossier de candidature par mail

Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ et sont à verser via un paiement en ligne : soit par carte bancaire, soit par Paypal, sur le site royan-orgues.fr/enregistrement. Une fois le paiement effectué, vous recevrez un message comportant des instructions pour finaliser votre dossier de candidature.

Le dossier de candidature devra être envoyé en réponse au mail reçu (candidat@royan-orgues.fr) avant le 15 mai 2023 minuit.

Pour être recevable, le dossier devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un CV + une biographie
- Une note d'intention
- La partition de l'œuvre au format PDF
- Une photographie en bonne résolution (HD si possible) (le cas échéant avec le © crédit correspondant)

Une fois le dossier de candidature reçu complet, préalablement accompagné du paiement des frais d'inscription, un accusé de réception sera adressé au candidat par mail. Tout dossier reçu incomplet ou après le 15 mai 2023 minuit ne sera pas traité.

Les frais d'inscription restent acquis et non remboursables, même en cas de candidature reçue incomplète ou en cas de non sélection au palmarès du concours.

5 - Annonce du palmarès

Le palmarès de cette première édition sera annoncé le mercredi 19 juillet 2023 à 20h30 lors du récital de Pascale Rouet pour le deuxième concert de la saison Royan-Orgues 2023, à l'église Notre-Dame de Royan - France, complété d'une retransmission en direct sur internet sur le site royan-orgues.fr. Chaque lauréat sera préalablement contacté personnellement.

6 - Remise des prix et concert de création

Les œuvres récompensées seront créées du 23 au 25 octobre 2023 sur l'orgue Boisseau de Notre-Dame de Royan – France, par l'ensemble Ars Nova et des musiciens de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn, sous la direction de Jérôme Pillement. L'orgue sera joué par Emmanuelle Piaud – titulaire, ainsi que par les organistes Thibault Fajoles et Alexis Grizard, élèves de Thomas Ospital au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

7 - Contact

Concours de composition ROYAN-ORGUES

ADOR

Association Des amis des Orgues de Royan

5 rue du faisan doré

17200 Royan – France

contact@royan-orgues.fr

royan-orgues.fr